

## Tarification commune TGB/CTB (Transports du Grand Besançon/Compagnie des Transports de Besançon)

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Ville de Besançon est très attachée au développement des transports collectifs et à toutes les mesures qui peuvent en favoriser l'usage.

Dans ce contexte, dès la création des « Transports du Grand Besançon », la Ville de Besançon a offert aux usagers de ce nouveau réseau la correspondance gratuite sur les transports urbains. Cette mesure ne concernait que les tickets (à l'unité ou en carnet) et représentait une participation financière de la ville d'environ 100 000 F/ an.

La création par le Syndicat Mixte du TGB de divers abonnements nous oblige à compléter le dispositif actuel.

Lors de la séance du 16 février 1998, le Conseil Municipal a donné son accord pour la correspondance gratuite sur le réseau CTB aux abonnés **non scolaires** du réseau TGB, sous réserve d'une compensation. Cette mesure a été mise en oeuvre au 1<sup>er</sup> avril 1998 et donne à ce jour satisfaction.

Concernant les abonnés scolaires, le principe retenu serait la création d'un **abonnement commun mensuel** au tarif de 120 F (dont 95 F seraient versés à la CTB, somme équivalant au coût de l'abonnement Diabolo-village).

Cet abonnement serait proposé aux scolaires des communes adhérentes du Syndicat Mixte du TGB.

La date d'effet de cette mesure serait le 1<sup>er</sup> septembre 1998.

Après avis favorable de la Commission Voirie-Transports, le Conseil Municipal est invité à adopter la création de ce nouveau tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 1998.*